

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

5, rue du château

51230 Pleurs

06.73.52.11.25

Membre du collectif

*Ecep51*



[www.ecep51.fr](http://www.ecep51.fr)

Le 1 décembre 2022,  
A Pleurs,

Objet : Projet éolien Porte de Champagne II

Monsieur Jean-Pierre Gadon, commissaire-enquêteur,

Voici un projet de 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur Les Essarts-le-Vicomte et La Forestière et qui vient en extension du parc des Portes de Champagne I et déjà exploité par le même promoteur, EDF Renouvelables.

***Je suis CONTRE ce projet pour les raisons suivantes :***

Dans le rapport de 2011 sur les Portes de Champagne I, le commissaire-enquêteur, Mr Heulin qualifie ***ce territoire étriqué et habité comme une zone enclavée dans des espaces boisés***. Et bien 11 ans après, c'est toujours le cas. Et malgré cela, le promoteur repropose E1 et F1 aux mêmes emplacements que ceux refusés à l'époque ainsi que A1 à moins de 200m de la forêt en bout de pales.

La zone d'implantation est située en bordure de la Traconne dans un couloir de migration de l'avifaune locale.

Pour parler des chauves-souris en particulier, le promoteur propose :

- L'arrêt des éoliennes la nuit d'avril à octobre.
  - Le procédé sera activé du crépuscule à l'aube.
- L'arrêt des machines lorsque la vitesse du vent est inférieure à 6m/s.
- Le bridage systématique au-dessus d'une température de 10°C.

**Le promoteur annonce une production annuelle de 29,9 GWh, j'aimerais savoir s'il prend en compte ses arrêts dans le calcul de sa production ?**

### Garde au sol

Dans sa réponse MRAe, I.1.4 Conclusion sur les impacts sur la biodiversité, le promoteur annonce une garde au sol de 30m après avoir tenté de la faire passer à 19m. Une modification nécessaire pour que le projet soit soumis à l'enquête publique.

Sauf que la forêt de la Traconne (ZNIEFF de type 2) n'est pas qu'un lieu de chasse des chauves-souris mais est aussi reconnue comme lieu de nidification et de reproduction. Plusieurs de ces espèces (pipistrelles, noctules-communes) volent très haut et risquent de percuter les pales et/ou subir des barotraumatismes. Alors garde au sol à 19 ou 30m, finalement, peu importe car c'est l'emplacement du parc dans son entièreté qui n'a pas lieu d'être au vu de l'avifaune déjà impactée par le 1<sup>er</sup> parc installé.

### La saturation

Le 21 novembre 2022, Delphine Batho, députée, a fait adopter un amendement important sur l'éolien lors de la Commission du développement durable. Ainsi l'installation d'aérogénérateurs tient compte : **du nombre d'éoliennes déjà installées dans le territoire, de la nécessité d'éviter le « tout éolien », de la prévention de la saturation visuelle dans les paysages.**

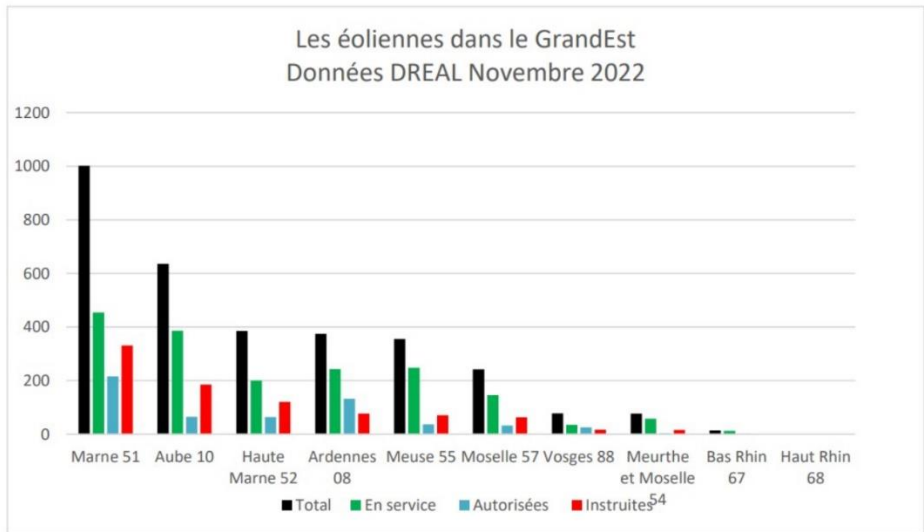
Cet amendement sera discuté en séance dans l'hémicycle le 5 décembre pour être définitivement adopté.

Ces critères répondent à la situation de la Marne, où l'installation de parc éolien n'est pas pertinente au regard des efforts déjà fournis.

En effet, la Marne subit déjà l'invasion de 449 éoliennes en service, sans oublier celles autorisées et instruites faisant un total de 1001 éoliennes.

*Données DREAL de Novembre 2022*

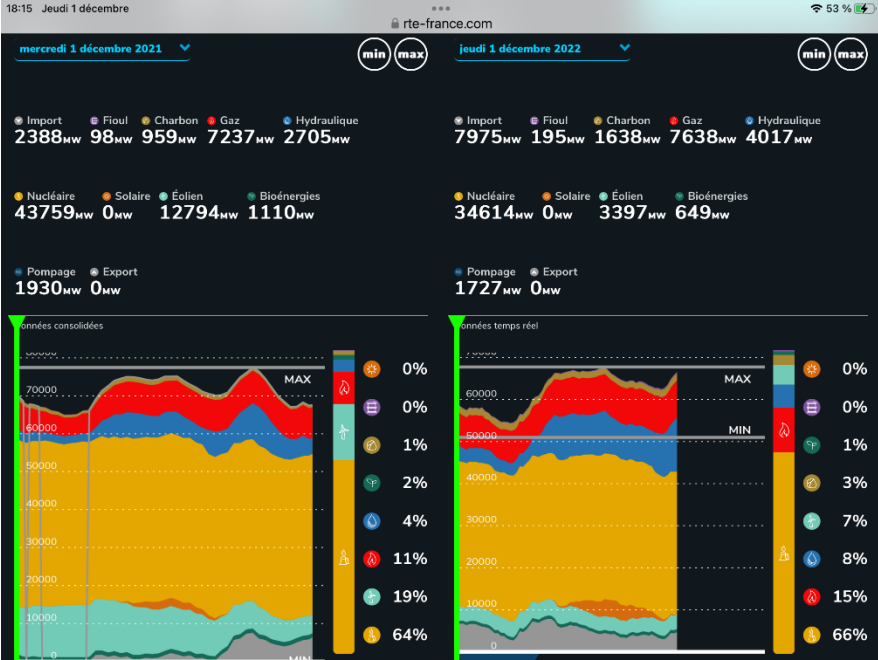
Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
<b>Marne 51</b>	<b>454</b>	<b>216</b>	<b>331</b>	<b>1001</b>
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
Bas Rhin 67	13	1	0	14
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	1783	577	881	3164



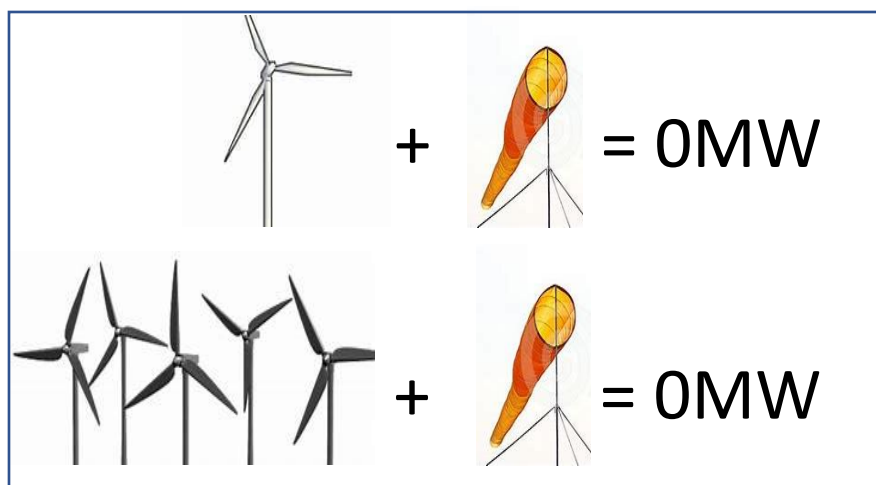
Pour ce qui est du Parc de Champagne II, on compte plus d'une vingtaine d'éoliennes autour de la Forestière et des Essarts-le-Vicomte (Escardes, Montpothier, Nesles-la-reposte etc). **Quand va-t-on stopper cette invasion ?**

Pour une production électrique aussi peu fiable, on saccage notre territoire. Voici un comparatif entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2022, on y voit bien la production aléatoire de l'éolien.

2021 : 19%      2022 : 7%



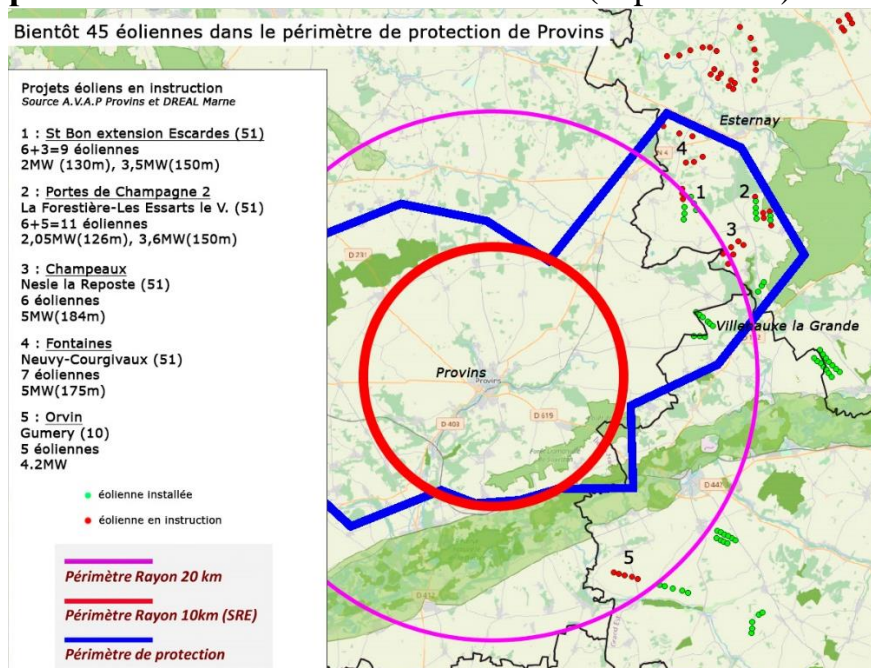
Le nombre de parc éolien augmente sans que la production ne suive.  
 Pourtant l'équation est simple...



### AVAP

Ce projet se trouve dans une zone de protection du paysage Provinois. En effet, la ville de Provins, belle cité médiévale et son emblématique Tour César auront un impact visuel avec les éoliennes du Parc de Champagne II. (Et pas qu'avec celles-ci d'ailleurs, mais cela fera l'objet d'autres enquêtes publiques le moment venu.) L'AVAP, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est une servitude d'utilité publique créée en 2016.

**J'aimerais savoir si le promoteur a requis l'avis de Provins, ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (depuis 2001) ?**



En bleu, périmètre de protection de Provins définis par l'AVAP.

Ce projet est aussi situé dans *la zone d'exclusion de la charte UNESCO des Caves, Coteaux et maisons de Champagne*. Elle est, elle aussi, bien mise à mal par l'industrialisation de nos campagnes.

### **Consultation des habitants**

Il est regrettable que la population ne soit pas consultée sur le sujet des énergies renouvelables. Pour de tels projets impactant le cadre de vie des habitants, une consultation pour avis devrait être réalisée afin d'orienter la ligne de conduite à tenir par le maire et son conseil.

A la Forestière, cette requête a été refusée par le maire. L'association PSLF a donc fait une pétition qui a recueilli **131 signatures contre le parc de la Porte de Champagne II**. Pour un village de 209 habitants, c'est un résultat plus que parlant. A ce jour, la mairie de la Forestière n'a toujours pas délibéré sur ce projet, le maire s'est engagé à considérer le résultat de la pétition comme une consultation. Je ne doute donc pas que le vote ira en faveur du NON comme celui de la commune des Essarts-le-Vicomte qui a délibéré CONTRE lors de son conseil municipal du mardi 29 novembre 2022.

Notons que la CCSSOM a voté aussi CONTRE le projet de la Porte de Champagne II.

***Ce sont toutes ces raisons, non exhaustives, qui m'amènent à refuser l'implantation de la Porte de Champagne II.***

Notre territoire mérite bien mieux que ce saccage patrimonial et environnemental. Stoppons cette gabegie.

Je vous remercie de prendre en considération mes observations.

Respectueusement.

Pour SAPE